

Safety data sheet according to 1907/2006/EC, Article 31

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: PV102  
Numéro d'article: PV102

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit abrasif et de polissage à usage professionnel.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Cibo nv/sa  
Rue: Deugenietstraat 5  
Ville: 3150 Tildonk – Belgique  
Téléphone: Tel: +32 (0)16 61 85 85 Fax: +32 (0)16 61 84 84  
E-mail: info@cibo.be  
Site web: www.cibo.be

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +32 (0)16 61 85 85 ou numéro d'urgence local.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:  
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant  
Pictogrammes de danger: néant  
Mention d'avertissement: néant  
Mentions de danger: néant

### 2.3 Autres dangers

Néant

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux: néant

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter le patient selon les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Convenable: Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.

ne convient pas: Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder le personnel non requis éloigné. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit bien ventilé. Température de stockage: 5°C et 30°C.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité indicative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains: Normalement on ne vient pas en contact direct avec le produit lors de l'utilisation. Des gants de protection ne doivent pas être portés, s'il y a un risque que le gant de protection soit happé par des pièces de machines en rotation ou en mouvement linéaire.

Recommandation pour une exposition à court terme: Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. Matériau des gants: Caoutchouc nitrile.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Rose
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur du pH à 20 °C (68 °F):	Non applicable
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	>40 °C (>104 °F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>100 °C (>212 °F)
Point d'éclair	>100 °C (>212 °F)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité:	
Densité relative:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable
Cinématique:	Non applicable
Teneur en solvants: VOC (CE)	0,00%

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable.

#### 12.6 Autres effets néfastes

G Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination selon les règlements officiels

Code déchet: Le code de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'éliminateur.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Élimination selon les règlements officiels

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Néant.

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Néant.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Néant.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Néant.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation 1907/2006/EC, REACH concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.

Regulation 453/2010/EU, REACH as amended.

Regulation 1272/2008/EC, on Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

## 15.2 Chemische veiligheidsbeoordeling

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.